

APPENDICE XX

CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS OUVRIÈRES

Demandes d'accréditation pour a) des unités de négociation régionales et b) dans des cas choisis pour des unités d'usine qui fractionneraient les unités existantes.
Le groupe a) comprend des demandes pour des unités régionales sans tenir compte s'il y avait un agent titulaire de négociation.
(Ce tableau s'applique à la période comprise entre le 1^{er} septembre 1948 et le 30 novembre 1967.)

Dossier	(1) Employeur (2) Requérent (3) Intervenant(s)	Fractionnement	Décision	Membres du Conseil présents	Dissidence
7-66-6	(1) Smith Transport Ltd. (2) Teamsters Local 106 (3) Néant	Non. (Le Local 938 Teamster avait été accrédité auparavant par l'Ontario LR Board for employees dans 13 localités d'Ontario.)	Accréditation accordée à une unité de classifications désignées d'employés dans la Province de Québec.	A. H. Brown A. L. Best E. R. Complin A. Deschamps A. R. Mosher G. Picard	Néant
7-66-34	(1) Canadian Pacific Air Lines (2) Brotherhood of Railway & Steamship Clerks (3) Néant	Non. (La compagnie a contesté sa compétence, vu des classifications semblables appliquées ailleurs. La cause intéressait des employés de bureau seulement dans des services de comptabilité à Montréal et à Edmonton, non représentés alors. Aucune demande de la part des employés de Winnipeg et de Vancouver.)	Le Conseil a accordé des certificats distincts aux employés de Montréal et d'Edmonton.	A. R. Brown W. L. Best A. Deschamps J. A. D'Aoust A. J. Hills A. R. Mosher G. Picard H. Taylor	Néant
7-66-45	(1) Eastern Canadian Grayhound Lines Ltd. (2) Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America, Div. 1415 (3) Néant	Non. (La demande, modifiée, s'appliquait aux employés de la compagnie dans sa division de l'Ontario-Sud, n'incluant pas sa division de Sudbury ou Ontario-Nord.)	Accréditation accordée aux chauffeurs d'autobus employés par la compagnie dans sa division d'Ontario-Sud.	A. H. Brown W. L. Best E. R. Complin J. A. D'Aoust A. Deschamps A. R. Mosher	Néant
7-66-53	(1) Canadian National Railways (2) Canadian Brotherhood of Railway Employees and Other Transport Workers (3) Néant	Non. (La demande s'appliquait à des employés classifiés comme plongeur, soigneur de plongeur et assistant employés dans la région de Cape Tormentine-Borden.)	Demande retirée.	N/D	N/D
7-66-102	(1) Canadian Pacific Railway Co. (2) B.R.S.C. (3) Néant	Non. (La demande s'appliquait à des employés de bureau relevant du comptable de district à la Gare Windsor (Montréal), Glen Yards, Outremont, Hochelaga, Farnham, Ottawa, ville de Québec et Sherbrooke.)	Accréditation accordée aux termes demandés.	A. H. Brown W. L. Best A. Deschamps A. J. Hills A. R. Mosher G. Picard H. Taylor	M. Taylor s'est abstenu parce qu'il n'a pas pris part à la réunion antérieure où le Conseil a rendu une décision sur l'unité appropriée et ordonné une mise aux voix.
7-66-104	(1) Canadian Pacific Railway Co. (2) Bro. of Maintenance of Way Employees (3) Néant	Non. (La demande s'appliquait à des employés de classifications désignées travaillant dans des usines à Saint-Jean (N.-B.), Montréal (P.Q.), Toronto et North Bay (Ont.) qui n'avaient pas alors d'accord.)	Accréditation accordée.	A. H. Brown W. L. Best A. Deschamps A. J. Hills A. R. Mosher G. Picard H. Taylor	Néant

28094-24

14 mars 1968

Travail et emploi

573